

## ORIENTATIONS PASTORALES POUR LE BAPTÊME DES PETITS ENFANTS

30 décembre 2007

*Les présentes orientations pastorales remplacent le texte promulgué en 1988 par le Cardinal Decourtray pour le diocèse de Lyon.*

*Elles se réfèrent au Texte national pour l'orientation de la catéchèse en France<sup>1</sup>, publié par la Conférence des Évêques de France en 2006, et promeuvent la proposition d'une catéchèse aux parents demandant le baptême de leur enfant.*

*Elles s'appuient par ailleurs sur les indications de la Commission Épiscopale de Liturgie<sup>2</sup> et sur les orientations des diocèses de la Province de Lyon. Ces deux documents suggèrent quatre étapes pour cette pastorale : accueillir les parents, leur proposer un cheminement, célébrer, les aider à vivre en chrétien après le baptême. Ces étapes serviront de plan aux orientations pastorales.*

*Ce document sera accompagné d'un « guide pastoral »<sup>3</sup> : points de repères bibliques et théologiques, témoignages, propositions d'outils pastoraux et récits d'expériences pastorales collectées par le Service de Pastorale Sacramentelle et Liturgique.*

### **Faites des disciples !**

*« Allez donc ! De toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, leur apprenant à garder tous les commandements que je vous ai donnés. Et moi, je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la fin du monde<sup>4</sup>. »*

Telles sont les dernières paroles du Christ à ses apôtres. Elles précisent clairement la mission de l'Église : « *Faites des disciples !* ». Partant d'un impératif, elles indiquent un chemin à parcourir, avec ses deux étapes essentielles : le baptême et la catéchèse.

C'est dans cette perspective missionnaire que doit se vivre la pastorale du baptême. De jeunes parents s'adressent à l'Église pour demander le baptême de leur enfant. Parmi eux, certains sont engagés sur un chemin de foi. D'autres, se présentant comme « *croissants non pratiquants* » connaissent peu la personne du Christ et ne participent qu'occasionnellement à la vie de l'Église.

---

<sup>1</sup> Conférence des Évêques de France, *Texte National pour l'orientation de la catéchèse en France et principes d'organisation*, Bayard, 2005.

<sup>2</sup> Commission Épiscopale de Liturgie, *Points de repères en pastorale sacramentelle*, le Cerf, 1994.

<sup>3</sup> *En cours de rédaction, sortie prévue fin 2008*

<sup>4</sup> Mat 28, 19-20.

Plutôt que de s'interroger sur l'écart entre la demande des parents et l'offre de l'Église, on préférera, à la suite des Évêques de France, se situer dans une pastorale de l'appel, de la proposition de la foi <sup>5</sup>.

L'accueil et l'accompagnement des parents et de leur enfant avant, pendant et après la célébration du baptême se situent au cœur de la mission d'évangélisation de l'Église. Ce rôle ne revient pas à quelques-uns (prêtres, diacres et « équipes baptême »), mais il s'adresse à tous les membres de la communauté paroissiale.

Le baptême est une remise de ces parents et de ces enfants entre les mains de Dieu. La grâce du Seigneur ne nous appartient pas : il faut tout faire pour assurer son meilleur accueil, dans une grande confiance en l'action de l'Esprit « *Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu et que l'Esprit de Dieu habite en vous ?* » <sup>6</sup> »

Dans notre diocèse, au sein des paroisses, de nombreuses « équipes baptême » composées de prêtres, diacres et laïcs, accompagnent les parents avec dévouement et sens pastoral. Elles ont conscience de l'importance de leur mission et savent que par ce chemin la communauté chrétienne est elle-même renouvelée et évangélisée.

Ces **Orientations diocésaines** sont le fruit du travail et de la concertation de nombreux acteurs pastoraux et de plusieurs instances diocésaines que je tiens à remercier de leur concours. Ma gratitude va d'abord au Service diocésain de la Pastorale Sacramentelle et Liturgique qui a coordonné tout l'ensemble de la démarche. Il est heureux – et normal – que le grand chantier de notre **Vade-mecum diocésain** commence par ce texte sur le baptême, source de notre vie en Église et de notre élan missionnaire.

Je vous remercie de lui faire bon accueil.

En la fête de la Sainte Famille  
30 décembre 2007

+ Cardinal Philippe BARBARIN  
*Archevêque de Lyon*

---

<sup>5</sup> Les évêques de France : « *Proposer la foi dans la société actuelle* », Le Cerf, 1996.

<sup>6</sup> 1 Co 3, 16.

# 1 **Accueillir**

---

Le point de départ d'une pastorale dynamique du baptême comme lieu et foyer d'évangélisation réside dans la qualité de l'accueil fait aux parents concernés. Il y a là une mission et un enjeu pour l'ensemble de la communauté chrétienne. Et c'est la responsabilité de toute la paroisse, « *maison de famille fraternelle et accueillante* <sup>7</sup> » qui va elle-même être évangélisée, d'accueillir les parents et d'avancer avec eux.

A l'exemple du Christ sur le chemin d'Emmaüs <sup>8</sup>, nous sommes appelés à les rejoindre là où ils en sont, à les écouter et cheminer avec eux, à leur rythme, pour leur permettre de rencontrer le Christ ressuscité qui vient à leur rencontre.

## 1.1 **Accueillir les parents**

1.1.1. **Le premier contact** (téléphone, permanence) **n'est pas seulement un accueil administratif**. L'Église manifeste à des parents sa joie d'accueillir leur enfant, quels que soient les motifs qui les poussent à demander le baptême. On accueillera donc toute demande avec bienveillance, en manifestant à cet enfant et à sa famille qu'ils ont du prix aux yeux de Dieu <sup>9</sup>.

1.1.2. **Il sera nécessaire de prendre le temps d'une vraie rencontre avec chaque famille**, au cours d'un dialogue pastoral qui favorisera la connaissance et la confiance réciproques, dans un climat d'écoute et de respect.

- **Le dialogue pastoral sera mené par un prêtre, un diacre ou un laïc, spécialement formés**. Pour qu'un réel cheminement puisse se faire, il est souhaitable que les parents aient l'occasion de retrouver les mêmes personnes tout au long de leur parcours.
- **Le lieu de la rencontre a son importance**. Si les parents sont accueillis dans les locaux de la paroisse, on soignera les conditions matérielles de l'accueil. On proposera chaque fois que cela est possible la visite au domicile des parents. L'expérience nous montre que cela favorise une meilleure connaissance de la vie des familles, une plus grande convivialité et des échanges fructueux.

1.1.3. **Au cours de l'entretien, on évoquera le choix des parrains et marraines et leur mission auprès de leur filleul(e)**.

- **On expliquera aux parents la mission des parrains et marraines** : assister les parents dans leur tâche d'éducateurs de la foi et signifier l'accueil dans l'Église et par l'Église. On doit attirer l'attention sur le fait que, le baptême étant l'entrée dans la grande famille de l'Église, le choix des parrains et marraines, hors du cercle de la famille proche, au sein de la communauté chrétienne, peut être un signe important.
- **On veillera dans la mesure du possible à ce que l'un des deux au moins corresponde aux critères prévus par l'Église** : être catholique, âgé de plus de 16 ans et avoir reçu les sacrements de l'initiation chrétienne

---

<sup>7</sup> Jean Paul II, *Exhortation apostolique Christifideles Laici*, n° 26, 1988.

<sup>8</sup> Luc 24, 13-35.

<sup>9</sup> cf. Is 43, 4.

(baptême, confirmation et eucharistie), l'autre pouvant être inscrit comme témoin.

- Aujourd'hui, de nombreux parents ne trouvent plus dans leur entourage des personnes répondant à ces critères. **On peut alors les aider à choisir comme parrain ou marraine un membre de la communauté chrétienne qui pourrait assurer cette mission auprès de l'enfant.**

1.1.4. **Pour que l'enfant soit baptisé, il est nécessaire que ses parents consentent au baptême, ou au moins l'un des deux** <sup>10</sup>. Dans le cas où l'un des parents s'oppose formellement au baptême de l'enfant, le curé jugera de la conduite à tenir, tenant compte à la fois de la législation civile en vigueur et de la responsabilité des parents chrétiens, pour le bien de l'enfant. Afin d'être aidé dans ce discernement, il pourra prendre conseil auprès de son archidiacre ou du responsable de la Pastorale Sacramentelle.

1.1.5. **Peut-on accepter toute demande ?** Devant cette question difficile, le seul critère de discernement objectif que nous donne le Code de droit Canonique<sup>11</sup> est « *l'espoir fondé que l'enfant sera éduqué dans la foi catholique* ». Il peut arriver que le dialogue avec les parents fasse apparaître une difficulté importante, qui laisse envisager que l'enfant ne sera pas éduqué dans la foi. Après s'être assuré que des suppléances ne peuvent être trouvées dans la famille proche, voire au sein de la communauté chrétienne, on s'efforcera alors d'amener les parents à prendre la décision de différer le baptême. L'enfant le recevra lorsqu'il sera en mesure d'exprimer sa foi personnelle. On proposera à la famille de rejoindre les groupes d'éveil à la foi des jeunes enfants, quand le temps sera venu. La décision finale et sa communication aux parents sont de la responsabilité du curé.

L'expérience montre que les célébrations alternatives au baptême (présentation), ou « *pré-baptismales* », en vue d'un baptême ultérieur (célébration de l'accueil) sont souvent porteuses d'ambiguïtés. On ne les proposera plus qu'exceptionnellement, et on fera porter tous les efforts sur la proposition d'un cheminement aux parents, permettant de discerner si c'est vraiment le baptême qu'ils désirent pour leur enfant.

## 1.2 Accueillir les enfants de 2 à 7 ans et leurs parents

1.2.1. **L'Église demande que les enfants soient baptisés dans les premières semaines**<sup>12</sup>. Cependant les parents, pour diverses raisons, attendent souvent aujourd'hui plusieurs mois pour présenter leur enfant au baptême, et il n'est pas rare que l'enfant ait plus de 2 ans. Cette demande tardive, pouvant être due à des situations particulières, doit être prise en compte avec bienveillance et discernement.

1.2.2. **Le rituel du baptême des petits enfants précise que** « *l'expression "petits enfants" désigne ceux qui, n'étant pas encore arrivés à l'âge de raison, ne peuvent professer une foi personnelle* »<sup>13</sup>. Les enfants de moins de 7 ans sont donc baptisés comme les nouveau-nés, dans la foi de l'Église et dans la foi de leurs parents, parrains et marraines. Pourtant, à partir de 2 ans, ils ont acquis une certaine autonomie, notamment par le langage et la marche, et ils ne peuvent plus être considérés comme des bébés. Ils seront donc accueillis et préparés au baptême avec une attention particulière

---

<sup>10</sup> CIC n° 868, § 1.

<sup>11</sup> CIC n° 868, § 2.

<sup>12</sup> CIC n° 867,

<sup>13</sup> *Rituel du baptême des petits enfants*, n° 36.

- 1.2.3. **Les pasteurs et les laïcs sont encouragés à rencontrer personnellement les parents** pour discerner avec eux, selon les motifs de la demande et l'âge de l'enfant, la manière la plus juste de répondre. Il faudra alors mettre en place un accompagnement spécifique des parents et des enfants dans le cadre de l'éveil à la foi.

## **2. Accompagner sur un chemin de foi**

---

### **2.1. Accompagner les parents**

- 2.1.1. **L'accueil de leur demande de baptême conduit à proposer aux parents, parrains et marraines, un chemin d'évangélisation.** La distance, souvent grande, entre ce que nous percevons de leur foi et ce que représente le baptême, est en même temps une difficulté et un appel pour la communauté chrétienne comme pour les parents eux-mêmes.
- 2.1.2. **L'enjeu est de leur proposer un cheminement,** un processus par étapes qui donnera à ceux qui accueillent comme à ceux qui sont accueillis, le temps de se laisser transformer par le Christ. Les services diocésains de Pastorale Sacramentelle, d'Initiation Chrétienne et de Formation aideront les paroisses à bâtir, mettre en œuvre et évaluer des parcours adaptés à leurs réalités sociales, culturelles, ecclésiales.
- 2.1.3. **Le but de l'accompagnement est de donner aux parents, autant qu'il est possible, les moyens pour exercer leur responsabilité de parents chrétiens.** L'accompagnement doit tout mettre en œuvre pour fonder l'espoir que l'enfant sera éduqué dans la foi. Il pourra également être un lieu de discernement.
- 2.1.4. **Ce parcours d'initiation à la foi et à la vie chrétienne,** proposé aux familles, aux parrains et marraines avec des membres de la communauté chrétienne, *constitue une véritable catéchèse* (selon la perspective du Texte National<sup>14</sup>), en permettant :
- une rencontre avec le Christ, dans les Écritures,
  - une découverte ou un approfondissement du Symbole de la foi, de la place du baptême dans l'ensemble des sacrements, de la liturgie de l'Église,
  - une expérience de la vie en Église,
  - une initiation à la prière,
  - un appel à vivre dans la lumière de la foi et de l'espérance chrétiennes.
- 2.1.5. **On mettra en œuvre une pédagogie interactive,** qui, à partir de la vie et de l'expérience de ceux à qui on s'adresse, permettra des temps d'échanges, de partage de la Parole de Dieu, de prière, d'enseignement, de préparation de la célébration.
- 2.1.6. **Toutes les familles ne se reconnaîtront pas dans la démarche proposée.** Il importe donc de s'adapter aux situations humaines (sociales, culturelles, spirituelles), avec une attention aux plus pauvres, auxquels pourra éventuellement être proposé un cheminement adapté.
- 2.1.7. **On veillera à ce que le ministre du baptême participe,** d'une façon ou d'une autre, au parcours d'accompagnement dans la foi, avant la célébration.

---

<sup>14</sup> Conférence des évêques de France, *Texte National pour l'orientation de la catéchèse en France et principes d'organisation*, Bayard, 2006

## 2.2. Accompagner les enfants de 2 à 7 ans et leurs parents

2.2.1. **L'accompagnement fera appel à une large participation des parents et des enfants.** Un groupe d'éveil à la foi semble être le lieu privilégié pour ce cheminement qui, selon l'âge de l'enfant, ne devra pas durer trop longtemps, car les jeunes enfants vivent dans le présent.

2.2.2. **L'enfant ne sera pas tenu à l'écart de la préparation ni de la célébration.** On mettra en œuvre une pédagogie qui le familiarise avec les éléments concrets du déroulement et lui donne une part active à cet événement qui le concerne au premier chef. On s'efforcera de répondre à ses questions et d'écouter sa parole avec discernement : un « *non* » n'a pas le même sens quand il est prononcé par un enfant de 2 ans ou de 6 ans, quand il vient d'une peur soudaine ou d'une réflexion mûrie.

2.2.3. **Si aucune proposition de cheminement n'est envisageable avec la famille, le curé jugera s'il convient de baptiser l'enfant** ou de proposer de différer le baptême jusqu'à l'âge scolaire.

## 3 Célébrer le baptême

---

La célébration du baptême est un événement liturgique qui évoque les trois dimensions essentielles du mystère pascal : la joie d'accueillir un nouveau membre dans l'Église, la grâce de la « *remission des péchés* » et le mystère d'une nouvelle naissance<sup>15</sup>.

C'est une étape décisive et inséparable de tout le chemin parcouru. Elle sera évangélisatrice par elle-même : on fera en sorte qu'elle se déroule dans un climat de foi, de fête et de joie chrétienne.

### 3.1. Vivre la célébration comme une véritable expérience de Dieu

Par sa dimension ecclésiale, l'écoute de la Parole de Dieu et les signes sacramentels, la célébration est une expérience de rencontre avec le Christ, qui passe moins par des explications que par les signes eux-mêmes. Pour cela, on veillera à :

- proclamer dignement la Parole de Dieu ;
- soigner la beauté des lieux, du baptistère, de la musique, des objets, des vêtements, de l'espace liturgique;
- habiter les gestes, les paroles, les déplacements prévus par le rituel ; adopter une attitude corporelle qui aide à l'attention et au recueillement;
- évoquer et proposer la pratique du baptême par la triple immersion dans l'eau baptismale<sup>16</sup>

### 3.2. Signifier clairement la dimension ecclésiale

3.2.1. **En privilégiant le dimanche**, en lien avec l'assemblée eucharistique. On pourra alterner les propositions :

- baptêmes pendant la Messe, en veillant à ce que les familles soient préparées et accompagnées, et que la communauté soit accueillante.

---

<sup>15</sup> cf. Jn 3, 3.

<sup>16</sup> *Catéchisme de l'Église catholique*, n° 1239

- baptêmes après la Messe, en veillant aux liens visibles entre la communauté et les familles des baptisés. Dans les deux cas, il est nécessaire que les baptêmes soient annoncés à l'assemblée dominicale et que l'on prie pour les baptisés et leur famille.
- on peut également célébrer les baptêmes dans une communauté locale lorsqu'il n'y a pas de célébration eucharistique.

### 3.2.2. En favorisant les baptêmes communautaires.

- La célébration de plusieurs baptêmes permet aux familles de se rencontrer et de cheminer ensemble, et évite la perception d'une célébration familiale « *privée* ».
- La participation active de « *l'équipe baptême* » à la célébration, mais aussi de membres de la communauté chrétienne, est importante. Leur présence et leur participation à la prière, aux chants, aux lectures sera signe de l'entrée de l'enfant dans l'Église, aidera la famille à mieux percevoir le sens de la célébration, et favorisera la participation active de tous.

### 3.3 Célébrer avec les enfants de 2 à 7 ans et leur famille

En utilisant le **Rituel du baptême des petits enfants**, on tiendra compte du fait que l'enfant, entre deux et sept ans, est capable de participer activement à la célébration. La pratique du baptême par immersion n'est pas la plus adaptée à cet âge.

## 4 Et après le baptême ?

---

### 4.1. Il revient à la communauté chrétienne de chercher sans se lasser quelles propositions faire pour aider les parents, parrains et marraines, à exercer leur responsabilité et entretenir l'espoir que l'enfant soit éduqué dans la foi chrétienne. On pourra, par exemple proposer<sup>17</sup> :

une catéchèse « *post-sacramentelle* », puisée à la source de l'Écriture,  
 un parcours d'approfondissement de la foi,  
 la participation à un groupe biblique ou un mouvement,  
 une rencontre de toutes les familles des baptisés de l'année,  
 une invitation à s'impliquer dans les activités de la communauté chrétienne, en fonction de leurs talents et compétences,  
 une découverte des propositions d'éveil religieux pour leur enfant, etc.

La réponse à ces propositions dépend le plus souvent de la qualité des liens qui ont été tissés au cours de la préparation et de la célébration, entre les familles et avec les chrétiens de la communauté.

### 4.2. Le baptême inaugure l'initiation chrétienne : on présentera aux parents le sens de cette initiation dans son ensemble et les répercussions qu'elle peut avoir dans la vie de la famille. On les aidera, dans ce cadre, à prendre en charge l'éveil de la foi de leurs enfants, en développant une pastorale des jeunes familles et de la petite enfance. On indiquera aux parents leur responsabilité future pour la catéchèse des enfants, sur le chemin des sacrements du Pardon, de l'Eucharistie et de la Confirmation. On n'hésitera pas non plus à appeler les parents, parrains et marraines, à recevoir les sacrements de la Confirmation, de l'Eucharistie et du Mariage, s'ils ne les ont pas déjà reçus.

---

<sup>17</sup> On pourra se référer au « *Guide pastoral* » (en cours de rédaction, sortie prévue fin 2008).

- 4.3. **Au égard à la mobilité des familles de plus en plus fréquente, on aura le souci de créer des liens entre la paroisse où est célébré le baptême, celle où il est préparé, et celle où vivront le nouveau baptisé et sa famille.**
- 4.4. **Pour les enfants de 2 à 7 ans, on cherchera à maintenir les liens avec une équipe d'éveil à la foi.**

## **5 Point d'attention pour « l'équipe baptême »**

---

- 5.1. **« L'équipe baptême »**, sous la responsabilité du curé, porte le souci de l'implication des paroissiens dans l'accueil des familles. Elle s'attache à favoriser les liens avec les personnes et les groupes susceptibles d'être associés à cet accompagnement (personnes qui accueillent dans les paroisses, éveil à la foi, pastorale familiale, mouvements...).
- 5.2. **L'accueil et l'accompagnement des familles** incluent, autant que possible, la participation des membres de « *l'équipe baptême* » à la célébration. Leur présence aux côtés des familles et leur participation active signifieront la dimension communautaire de la célébration.
- 5.3. **Une mission importante de « l'équipe baptême »** consiste en l'accompagnement des familles après le baptême. Garder des contacts dans les mois qui suivent la célébration aidera à la poursuite d'un cheminement de foi et à une participation des familles à la vie de l'Église.
- 5.4. **Il est vivement souhaitable que les membres de ces équipes reçoivent une formation initiale** (notions de théologie du baptême, découverte du rituel de la célébration, animation de groupe d'adultes, formation à l'écoute, etc... ) mais il faut également veiller à soutenir la vie de ces équipes par des propositions de formation permanente, des relectures de pratiques, des occasions de ressourcement spirituel,... L'équipe diocésaine de Pastorale Sacramentelle et Liturgique est au service des paroisses pour élaborer avec elles et animer ces temps de formation.